



**Doc. 12651**  
21 juin 2011

## Vivre ensemble dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle: suites à donner au rapport du Groupe d'éminentes personnalités du Conseil de l'Europe

### Avis de commission<sup>1</sup>

Commission de la culture, de la science et de l'éducation  
Rapporteur: M. Gvozden Srećko FLEGO, Croatie, Groupe socialiste

#### A. Conclusions de la commission

1. La commission de la culture, de la science et de l'éducation se félicite du rapport élaboré par M. Latchezar Toshev et adopté par la commission des questions politiques; elle approuve les idées générales ainsi que les nombreuses propositions constructives qu'il contient.
2. Elle tient à souligner d'emblée l'excellente coopération établie entre M. Toshev et le rapporteur de la commission pour avis, M. Flego, qui a eu la possibilité de contribuer notablement à l'élaboration du projet de recommandation et de soumettre ses propositions à la commission des questions politiques, laquelle les a prises en compte. Par conséquent, la commission soutient pleinement le projet de recommandation, qui traduit bien ses préoccupations, et ne soumettra aucun amendement.
3. Comme la commission l'a observé dans son récent rapport sur la dimension religieuse du dialogue interculturel, la diversité culturelle, qui est une caractéristique des sociétés européennes, est devenue, dans certains cas, une source de tensions et de divisions qui ébranlent la cohésion sociale. La commission a encouragé l'instauration d'une nouvelle culture du «vivre ensemble» fondée sur l'égalité de dignité de tout un chacun et l'adhésion sans réserve aux principes de la démocratie et des droits de l'homme.
4. Le défi inhérent au concept du «vivre ensemble» consiste à bâtir une société dans laquelle chaque individu a non seulement le droit, mais aussi une réelle possibilité, de s'épanouir:
  - en tant que personne dont la dignité et l'identité, dans toutes leurs dimensions, sont pleinement reconnues et respectées par tous les autres êtres humains;
  - en tant que membre d'une communauté au sein de laquelle chacun joue un rôle actif reconnu et apprécié par tous les autres.
5. En ce sens, «conjuguer diversité et liberté dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle» – comme le préconise le sous-titre du rapport du Groupe d'éminentes personnalités – doit être compris comme un processus d'inclusion globale destiné à combattre tous les types de marginalisation. Le «vivre ensemble» est l'exact contraire du «rejet» et de la «marginalisation»: cette notion suppose que l'on accueille favorablement la diversité et non pas simplement qu'on la tolère comme si c'était un fardeau inéluctable; elle exige une grande largeur de vues et une capacité de s'ouvrir aux autres sans se sentir menacé par la réduction de son propre espace; elle implique de favoriser la solidarité et l'accroissement de l'autonomie d'autrui en étant pleinement conscient que cette attitude renforcera la communauté.

---

1. Renvoi à la Commission: Référence 3752 du 11 mars 2011. Commission saisi pour rapport: commission des questions politiques. Voir [Doc. 12631](#). Avis approuvé par la commission le 21 juin 2011.



6. Cependant, dans de nombreux cas, la réalité s'avère bien différente et, comme l'indique clairement le rapport du Groupe d'éminentes personnalités, «la discrimination et l'intolérance sont largement répandues dans l'Europe d'aujourd'hui». Les Roms, les migrants (au sens large que le rapport donne à ce terme qui comprend aussi des personnes descendant d'immigrés de fraîche date) et les minorités nationales ou culturelles (y compris religieuses) sont indubitablement les victimes toutes désignées d'une telle discrimination et d'un tel manque de respect.

7. Il est parfaitement compréhensible que l'on choisisse de se concentrer sur ces personnes; il est, néanmoins, important de débattre et de traiter le problème en gardant à l'esprit sa plus vaste portée: en principe, le processus d'élaboration des politiques devrait n'exclure personne, même s'il peut s'avérer nécessaire, lors de la mise en œuvre desdites politiques, d'accorder la priorité à certains groupes particulièrement vulnérables.

8. Les politiques qui s'attaquent à la «marginalisation» et s'efforcent de renforcer la «cohésion» au sein de nos sociétés devraient être multidimensionnelles et prendre en compte les divers aspects politiques, juridiques, socioéconomiques et culturels. Dès lors, il faut mettre l'accent sur les mesures prioritaires que le Conseil de l'Europe et les autorités nationales devraient prendre pour susciter des changements positifs dans ces différents domaines. Les buts à atteindre peuvent être résumés comme suit:

- le renforcement du cadre politique: cela exige, notamment, de développer les droits politiques et la participation démocratique;
- la consolidation du cadre juridique et une meilleure mise en œuvre des normes des droits de l'homme par le biais des pratiques administratives: cela exige, notamment, de s'opposer à toutes les formes de discrimination en matière d'accès aux droits sociaux, économiques et culturels et de jouissance de ces droits;
- l'amélioration du contexte socioéconomique: cela exige, notamment, de réduire les disparités entre les possibilités offertes aux différentes personnes et de renforcer les liens sociaux;
- le développement culturel: cela exige, notamment, de favoriser la compréhension mutuelle et le dialogue entre des personnes et des communautés de milieux culturels différents.

9. Ces quatre domaines sont évidemment imbriqués et la mise en œuvre de mesures judicieuses dans l'un d'eux peut engendrer des progrès dans les autres. Le contraire est vrai également: le manque d'action dans l'un des domaines peut entraver l'efficacité des mesures prises dans les autres. Il est donc essentiel d'élaborer des stratégies globales. C'est vrai non seulement pour les Etats membres mais aussi pour le Conseil de l'Europe: l'Organisation devrait profiter de son potentiel en matière de synergies et coordonner les activités des différents secteurs, de manière qu'elles s'étayent les unes les autres et soient systématiquement axées sur des buts communs.

10. C'est pourquoi, malgré la tendance à mettre l'accent sur la dimension juridique (c'est-à-dire l'application des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme et notamment de non-discrimination), à laquelle le rapport accorde incontestablement une place majeure, il faudrait accorder une attention égale aux besoins dans les domaines centrés sur la cohésion sociale.

11. Dans cette optique, la commission tient à insister sur l'importance fondamentale du développement culturel afin d'établir un environnement sociétal de qualité pour «vivre ensemble» et elle estime que quatre domaines d'intervention sont essentiels pour développer une nouvelle culture susceptible de soutenir la société du «vivre ensemble»: l'éducation, la jeunesse et le sport, les médias et le dialogue interculturel.

12. L'éducation (l'enseignement formateur traditionnel ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie, formel et informel) est indispensable pour le bien-être tant de l'individu que de la société et pour le développement culturel, sans lesquels la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit perdraient leur fondement, et l'établissement d'une société du «vivre ensemble» serait impossible. L'aptitude à faire usage de ses facultés humaines et sociales et la capacité d'être ouvert aux autres et d'apprécier la diversité dépendent grandement d'une éducation de qualité. Il est, par conséquent, nécessaire de lutter contre les clivages éducatif et culturel au sein de nos sociétés.

13. Par conséquent, la commission soutient les recommandations du rapport de la commission des questions politiques visant à renforcer les programmes du Conseil de l'Europe destinés à aider les Etats membres pour l'élaboration de politiques éducatives judicieuses et l'application du droit à l'éducation sans aucune discrimination, ainsi qu'à développer les programmes de promotion de l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique, y compris l'éducation au multiculturalisme.

14. En outre, la commission estime que l'édition d'une version spécialement adaptée du Livre blanc de 2008 sur le dialogue interculturel à l'usage des établissements d'enseignement primaire et secondaire (comme suggéré dans la Recommandation spécifique n° 34 du Groupe d'éminentes personnalités) est une mesure simple mais extrêmement utile pour aller vers une société du «vivre ensemble».

15. Accorder une attention accrue à la jeunesse et à l'application des droits des jeunes, c'est investir dans la cohésion de l'Europe et un avenir meilleur. Comme le souligne, à juste titre, le projet de recommandation élaboré par la commission des questions politiques, les politiques de jeunesse devraient être au cœur des stratégies nationales visant à construire des sociétés du «vivre ensemble».

16. A cet égard, la commission renvoie à son récent rapport intitulé «Vers une convention-cadre européenne relative aux droits des jeunes»<sup>2</sup>, qui souligne la nécessité d'adopter des mesures concrètes pour encourager la participation des jeunes à la vie économique et démocratique. Elle apprécie la référence au sport en tant qu'outil puissant pour encourager le dialogue interculturel et le «vivre ensemble» chez les jeunes.

17. Il est important d'insister sur le rôle central que les médias peuvent jouer en faveur de la démocratie, du respect des droits fondamentaux et de la promotion culturelle. Le Conseil de l'Europe devrait renforcer ses relations avec le monde des médias. Dans cette optique, la commission soutient fermement la proposition visant à organiser régulièrement des rencontres avec les principaux réseaux de médias européens en vue de renforcer la mise en œuvre des recommandations du Conseil de l'Europe sur la formation, l'éthique et la production de contenus.

18. L'instauration d'un dialogue interculturel est, de toute évidence, une nécessité dans notre Europe multiculturelle. La commission soutient fermement les propositions visant à lancer une campagne sur le «vivre ensemble», à établir des projets pilotes sur le dialogue interculturel avec les établissements scolaires/universitaires et à mettre en place un processus régulier d'évaluation des progrès du dialogue interculturel au sein des Etats membres du Conseil de l'Europe, y compris l'élaboration d'un rapport et l'organisation, à intervalles réguliers, d'un forum européen thématique sur le dialogue interculturel.

19. En outre, la commission relève avec une grande satisfaction le soutien du Groupe d'éminentes personnalités à la création d'une plateforme reconnue et stable pour améliorer les relations du Conseil de l'Europe avec les hauts représentants d'organisations confessionnelles et non confessionnelles, ce qui fait écho aux demandes de l'Assemblée dans sa Recommandation 1962 (2011) sur la dimension religieuse du dialogue interculturel.

20. La commission tient à souligner l'importance de reconnaître qu'aucun pays ne peut à lui seul relever le défi du «vivre ensemble»: malgré les nombreux efforts susceptibles d'être déployés par les Etats individuellement, les problèmes ressurgiront s'ils ne sont pas traités efficacement par l'ensemble de nos pays. En outre, l'Europe ne pourra probablement pas relever le défi si rien n'est fait pour faciliter l'évolution de la situation dans les pays voisins, notamment du Bassin méditerranéen.

21. Le rapport du Groupe d'éminentes personnalités souligne à juste titre que, «pour vivre ensemble en Europe, il faut regarder au-delà de notre continent. Ce qui se passe dans certaines parties du monde (...), et en particulier lorsque cela concerne les voisins de l'Europe, a de fortes chances de nous toucher tous, pour le meilleur ou pour le pire. Nous ne pouvons pas décider du destin de nos voisins, certes, mais nous devons nous tenir prêts à les aider, et aussi à apprendre d'eux, au maximum».

22. A cet égard, la commission partage le point de vue selon lequel le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (Centre Nord-Sud) peut et doit jouer un rôle important, et recevoir des moyens adéquats pour pouvoir élaborer un vaste programme «vivre ensemble» spécifique – assorti des dimensions des politiques éducative, interculturelle et de jeunesse – afin de soutenir le développement dans les pays non membres de la région méditerranéenne.

23. En conclusion, la commission est convaincue que le rapport de la commission des questions politiques complète par des recommandations très judicieuses les suggestions figurant dans le rapport du Groupe d'éminentes personnalités et met l'accent sur des initiatives prioritaires qui pourraient devenir les éléments fondamentaux d'un plan d'action global pour promouvoir le «vivre ensemble».

---

2. . Voir [Doc. 12629](#).

24. La commission est consciente qu'il s'agit là d'un objectif ambitieux, qui exige probablement des ressources supplémentaires. Toutefois, elle croit fermement que, dans de nombreux domaines, dont l'éducation, la jeunesse et le sport, les médias et le dialogue interculturel, le Conseil de l'Europe, du fait de son manque chronique de moyens, n'exploite pas toutes ses potentialités d'organisation phare dans le domaine du conseil en matière d'élaboration des politiques.

25. Il est temps de cesser de penser que le Conseil de l'Europe est une organisation dépassée, quelque peu inefficace, ce qui n'est absolument pas le cas, et de tirer parti de tous ses atouts. Il est à espérer que le rapport du Groupe d'éminentes personnalités favorisera l'adoption d'une nouvelle perspective qui mettra mieux en lumière la véritable valeur et le rôle indispensable de l'Organisation. Investir dans le Conseil de l'Europe vaut la peine, et la commission espère que le Comité des Ministres le reconnaîtra et agira en conséquence.